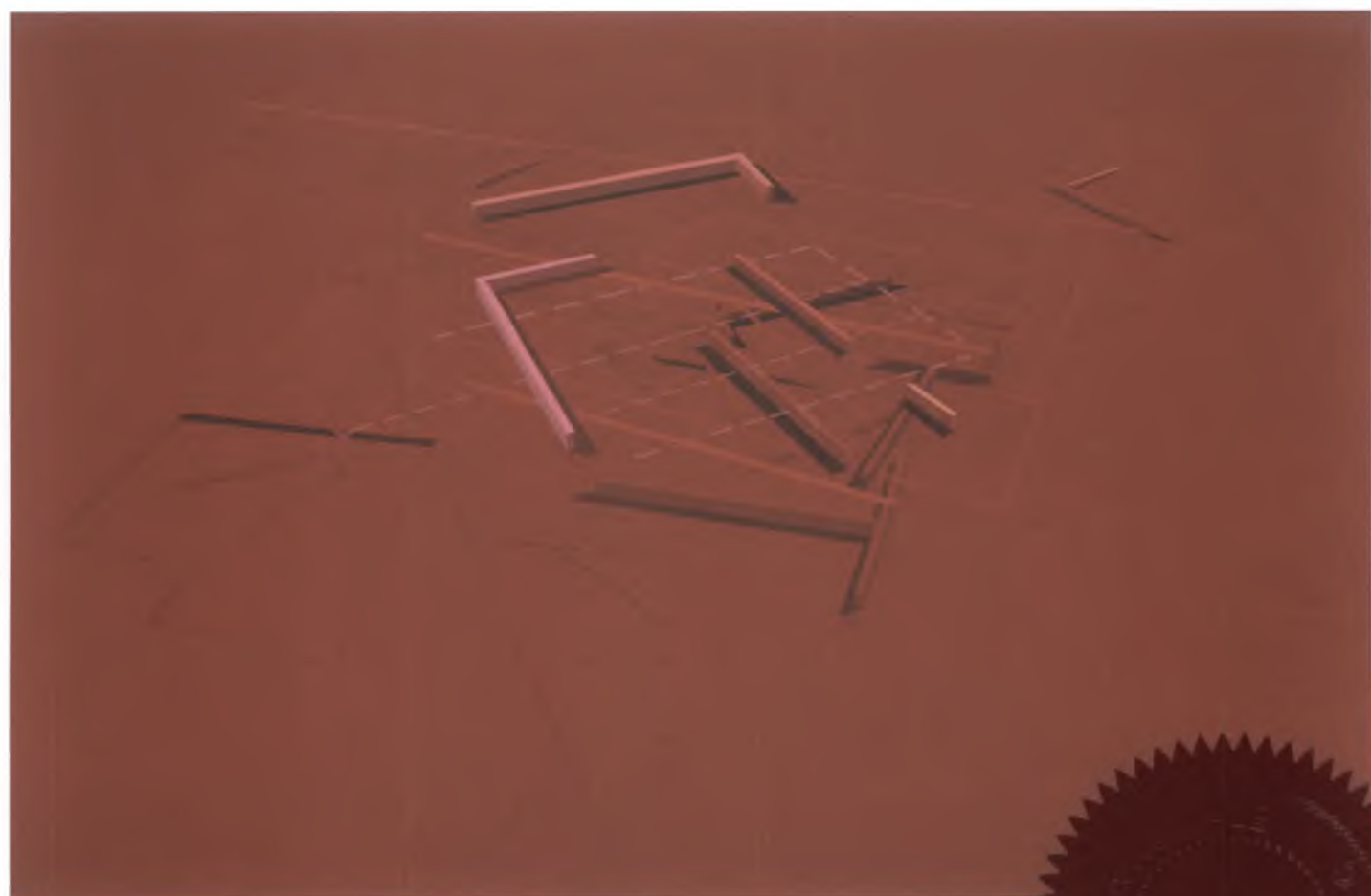


RAPPORT ANNUEL 2002-2003

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 180-20031021

INNOVATION
PRODUCTIVITÉ
EXPORTATION



Centre de recherche
industrielle

Québec





Raymond Lavoie

Sans titre, 1981

Acrylique, graphite et crayon de couleur sur toile
Dimension : 172,8 cm x 264,1 cm

Don de Monsieur Pascal Rollin
Collection Musée d'art contemporain de Montréal

D 99 995 P1

Photo : Richard Max-Tremblay

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (article 32), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du CRIQ pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Guérin', with a long horizontal flourish extending from the end of the name.

Serge Guérin

Sainte-Foy, juin 2003



Les résultats de l'exercice financier 2002-2003 indiquent que le CRIQ a connu une année difficile au chapitre des produits provenant des entreprises. De fait, cet exercice est témoin du ralentissement qui a affecté les industries dans les secteurs de la transformation du bois et de l'aéronautique où nous sommes particulièrement actifs.

L'effet de la conjoncture n'est pas le seul facteur qui a eu une incidence sur nos résultats 2002-2003. À la suite des transferts de nombreuses technologies en phase de commercialisation, le CRIQ passe aussi une période d'attente entre l'achèvement de projets importants et le lancement de nouveaux projets. La combinaison de ces deux situations a ralenti l'élan que nous souhaitons donner à nos activités inscrites dans notre Plan stratégique 2002-2005, déposé au gouvernement du Québec en juin 2002.

STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conscients des attentes signifiées par les instances gouvernementales ainsi que de celles manifestées par le secteur privé, nous avons tout de même mis en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention auprès des partenaires et des clients. Entre autres :

- Le CRIQ est un partenaire actif au sein du consortium FOR@C, lancé cette année, qui se consacre à l'étude et au développement des applications électroniques pour faciliter la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie forestière et accroître la compétitivité des partenaires concernés.
- Le CRIQ a participé à la mise sur pied et est maintenant partenaire de la chaire sur les bois d'ingénierie structuraux et d'apparence de l'Université Laval. Cette chaire, à laquelle Forintek Canada Corp. est aussi associée, se consacre à l'optimisation du secteur de la transformation secondaire du bois. Elle servira, entre autres, d'assise pour effectuer des recherches sur le prototype de détection de défauts et d'optimisation du bois conçu par le CRIQ.
- Le CRIQ a réalisé de nombreuses interventions de recherche avec des intervenants de plusieurs secteurs dont ceux du papier, de la première transformation des métaux, des produits électroniques, du caoutchouc et du plastique.
- Le CRIQ a consolidé sa collaboration avec son partenaire de commercialisation Intellium technologies inc. dans plusieurs dossiers de développement pour favoriser une plus large diffusion.

EXPLOITATION

Dans le contexte où le CRIQ a connu une baisse au niveau des produits, il est important de souligner l'excellente performance de nos directions qui offrent les services de normalisation et d'essais aux entreprises. Elles ont atteint leurs objectifs et leurs résultats confirment la nécessité de continuer et même d'augmenter notre rôle de soutien afin d'élargir la gamme des services que nous offrons aux entreprises québécoises.

C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons procédé à la réorganisation de la Direction de l'Information industrielle et technologique et de la Banque d'information industrielle.

Afin de répondre aux orientations du ministère de l'Industrie et du Commerce (maintenant le ministère du Développement économique et régional) et de permettre aux entreprises québécoises de pouvoir évaluer leur position sur les marchés, la Direction de l'Information industrielle et technologique consacre maintenant ses activités et ses services à la mise en place de trois différents types de réseaux de veille dans les secteurs de la foresterie, des équipements de transport et de la plasturgie.

D'autre part, nous avons raffermi notre structure organisationnelle en créant une Vice-présidence au partenariat et au développement des marchés. Outre le mandat d'intensifier le développement des opportunités d'affaires et notre collaboration avec les intervenants de l'industrie en recherche et développement, elle doit se consacrer à améliorer notre visibilité et à augmenter de façon sensible nos efforts de mise en marché auprès de nos clientèles.

INDICE DE SATISFACTION EXCEPTIONNEL

Il faut souligner que les indices de satisfaction de notre clientèle continuent de témoigner de leur haute appréciation envers notre travail. Ainsi, nos dernières données indiquent, entre autres, que la proportion de nos clients « très satisfaits » a augmenté de 25 % par rapport à l'an dernier. Précisons aussi que le taux de satisfaction général est de 97,6 %.

GESTION ET CONTRÔLE

Nous entendons poursuivre l'amélioration de nos pratiques de gestion de projets en concentrant nos efforts sur des mesures plus efficaces pour contrôler les échéanciers et les coûts. Ceci, bien entendu, tout en maintenant la qualité de nos interventions et de nos services.

Nous désirons également procéder à une réaffectation de nos budgets de recherche selon un modèle pondéré favorisant la pleine utilisation de nos expertises. Le modèle souhaitable serait de 50 % pour les nouvelles applications technologiques maîtrisées, 25 % pour l'amélioration des applications existantes et 25 % pour le développement de nouvelles technologies.

LES RÉSULTATS

Les produits de l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 se sont établis à 32 M\$ comparativement à 33,6 M\$ pour l'exercice financier précédent. Cette diminution s'explique par la baisse des produits de 2 M\$, provenant des entreprises et des organisations qui ont atteint 14,1 M\$ en 2002-2003, en regard de 16,1 M\$ en 2001-2002. Les produits des mandats gouvernementaux ont atteint 17,9 M\$, ce qui représente une hausse de 400 000 \$ en comparaison des 17,5 M\$ obtenus lors de l'exercice précédent.

En 2002-2003, les charges ont totalisé 37,6 M\$ et, au cours de l'exercice précédent, elles s'étaient établies à 34,6 M\$. Cette augmentation de 3 M\$ provient principalement des coûts directs sur projets et des frais de réorganisation.

Il en résulte une perte avant les résultats excluant notre quote-part dans la société Intellium technologies inc. de 5,6 M\$.

La quote-part dans les résultats d'Intellium amène une perte additionnelle de 1,4 M\$. Ainsi, la perte, avant la contribution du gouvernement du Québec, est de 7 M\$.

Mentionnons qu'Intellium est la société en démarrage chargée de la commercialisation des technologies développées par le CRIQ et que nous en sommes actionnaires en parts égales avec le Fonds de solidarité du Québec. En 2002-2003, Intellium en était seulement à sa deuxième année d'exploitation. Ainsi, les produits d'exploitation ont donc été relativement peu importants en regard des charges.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le gouvernement du Québec a effectué une contribution au montant de 5 771 337 \$ pour couvrir la totalité du déficit accumulé au 31 mars 2002. Cette contribution a été inscrite aux résultats de l'exercice financier 2002-2003 réduisant ainsi la perte nette de l'exercice à 1,2 M\$.

PERSPECTIVES

Comme nous l'indiquions dans notre plan stratégique déposé l'année dernière, les PME du Québec devront bientôt relever d'énormes enjeux. L'un d'eux est l'écart de productivité significatif des PME québécoises par rapport à ses voisins frontaliers. Et comme ces écarts sont souvent dus à la piètre performance des procédés, à des équipements désuets ou à des pratiques de gestion à renouveler, il y a tout lieu de croire que des investissements majeurs sont à prévoir. Ce constat, ajouté à la récente remontée du dollar canadien face à la devise américaine, relance l'urgence d'une action concertée et vigoureuse.

En ce sens, le CRIQ doit développer ses expertises. Il considère, entre autres, nécessaire de poursuivre le développement et l'optimisation de systèmes d'inspection et de détection de défauts dans le secteur de la première et de la deuxième transformation du bois et dans celui de la première transformation des métaux à l'aide de la vision artificielle et de capteurs optiques. Il entend aussi intégrer des systèmes d'intelligence artificielle à des capteurs optiques de détection, de caractérisation ou d'optimisation pour des procédés industriels. Le CRIQ désire aussi faire progresser les outils-robots affectés à des tâches spécifiques ainsi que les technologies permettant la manipulation de produits ou de matières non standards. Enfin, le CRIQ maintiendra ses efforts en valorisation de la biomasse et en extraction sélective à partir de biomasses végétales ou animales.

Notre apport au développement de nouvelles technologies, de nouvelles applications technologiques ou encore de nouvelles manières d'envisager l'évolution d'une entreprise est on ne peut plus significatif. Rappelons seulement qu'en matière de recherche et développement, le CRIQ a fait des percées majeures dans le développement d'équipements et de procédés tant au niveau national qu'international.

4

CONCLUSION

Depuis près de 35 ans, le CRIQ occupe une position stratégique pour jouer le rôle d'élément propulseur de cette relance. Pour ce faire, il doit se donner comme objectif de devenir le meilleur gestionnaire de projets en recherche et développement au Québec. Il doit continuer d'aider les entreprises dans leurs efforts d'exportation en leur permettant de bien connaître leurs marchés grâce à des services de veille concurrentielle, de normalisation et de certification de produits. Il doit aussi permettre aux entreprises d'augmenter leur productivité et de réduire leurs coûts en investissant dans des technologies de fabrication de pointe et en améliorant leurs équipements.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de la direction et du conseil d'administration pour leur appui et leur disponibilité. Je salue également les efforts de tous les membres de l'équipe du CRIQ qui réussissent année après année à livrer la marchandise dans des conditions parfois difficiles. Enfin, bravo aux équipes qui travaillent dans les secteurs de la normalisation et des essais pour les excellents résultats obtenus.



Serge Guérin
Président-directeur général

En cours de montage, une erreur s'est glissée dans la rubrique Profil de cette page. Ainsi, veuillez noter que nous devons ajouter la direction **Essais** à l'énumération de nos directions de service.

La rédaction

MISSION

Le Centre de recherche industrielle du Québec a pour mission de stimuler le développement économique du Québec en accompagnant les entreprises dans leur démarche d'innovation. Il met à leur service, selon une approche globale de leurs besoins, des expertises à la fine pointe des connaissances dans les domaines :

- des technologies de la fabrication
- de l'information industrielle et technologique
- de la normalisation.

PROFIL

Le CRIQ possède deux laboratoires où environ 300 personnes offrent leurs expertises aux petites et moyennes entreprises (PME) québécoises. Les deux tiers des effectifs travaillent au siège social de Québec et les autres, soit les directions Essais et Automatisation, sont au laboratoire de Montréal.

Bon an mal an, le CRIQ réalise 1000 projets pour 800 différents clients dont quelque 650 PME. Au cours de la dernière année, ses principaux secteurs d'intervention ont été les industries du bois, de l'agroalimentaire, de l'aéronautique, du matériel de transport et celui des produits électriques et mécaniques.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, le CRIQ compte sept directions réparties comme suit :

nos directions en recherche et développement :

- Automatisation
- Environnement
- Équipements

nos directions de services :

- Information industrielle et technologique
- Banque d'information industrielle
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) incluant :
 - Normalisation et Certification
 - Enregistrement de systèmes

De manière à répondre aux besoins des entreprises, ces directions axent leurs interventions dans trois grands secteurs, soit ceux :

- de l'information industrielle et technologique pour assister et favoriser les stratégies de décision et d'innovation dans les entreprises;
- des technologies de fabrication de pointe et des procédés pour améliorer la productivité et, par conséquent, la rentabilité;
- de la normalisation, des essais de qualification et de certification pour aider les entreprises à répondre aux exigences du marché, en particulier à celui de l'exportation.

En somme, en partenariat avec les entreprises, le CRIQ collabore à des projets qui visent tous à améliorer la productivité au sens large. Le CRIQ favorise l'émergence de nouveaux procédés, développe des technologies de pointe et permet aux entreprises de vérifier la qualité de leurs produits, de leurs procédés ou de leurs processus décisionnels. Le CRIQ offre aussi des conseils en matière de normalisation, de certification et de recherche d'information. En un mot, depuis près de 35 ans, le CRIQ stimule le développement économique du Québec en aidant les entreprises à se positionner sur les marchés.

SATISFACTION DE NOTRE CLIENTÈLE

Le CRIQ évalue le degré de satisfaction de sa clientèle depuis de nombreuses années et il utilise les résultats pour élaborer et mettre en œuvre des actions qui améliorent le degré de satisfaction de la clientèle. Les actions ont porté fruits car la proportion de clients « très satisfaits » a augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2002-2003, le taux de satisfaction générale de la clientèle est de 97,6 %. Malgré cette performance de haut niveau, nous croyons toujours en l'amélioration continue. Ainsi, nous avons entrepris des actions précises pour améliorer davantage les services du traitement des demandes menant à une entente contractuelle, de la réalisation des travaux et, de façon plus spécifique, de la facturation.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif : Identifier et implanter de nouveaux modes de gestion et une nouvelle structure organisationnelle.

Performance : Le comité de direction a élaboré un plan d'action pour mettre les modes de gestion du CRIQ à niveau. Ce plan, divisé en cinq points, fera l'objet d'un tableau de bord confirmé par l'ensemble des gestionnaires.

- Le CRIQ a créé une Vice-présidence au partenariat et au développement des marchés. Il a aussi formé deux directions associées, soit la Banque d'information industrielle (BII) et la Direction de l'information industrielle et technologique (DIIT).

Objectif : Mettre en œuvre six grandes stratégies d'intervention pour promouvoir les activités du CRIQ et améliorer la gestion du programme de recherche.

Performance : Cinq des six grandes stratégies ont fait l'objet de démarches significatives. Parmi les réalisations, on peut noter :

- l'intégration à deux chaires industrielles dédiées au secteur du bois : la chaire sur les affaires électroniques de l'industrie forestière (FOR@C) et le projet de chaire industrielle sur les bois d'ingénierie structuraux et d'apparence;
- l'obtention d'un mandat pour implanter un réseau de veille technologique dans le secteur du matériel de transport;
- le démarrage du Centre de valorisation des copeaux en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le ministère des Ressources naturelles et Precarn.

Objectif : Réaliser le projet de création d'un phare technologique destiné aux manufacturiers exportateurs du Québec.

Performance : En collaboration avec l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec, le Centre a élaboré un programme de sensibilisation concernant les aspects technologiques liés aux activités d'exportation.

OBJECTIFS D'EXPLOITATION

Objectif : Organiser les activités d'exploitation en lien avec les choix stratégiques de la phase transitoire du Plan stratégique 2002-2005.

Performance : La Direction de l'information industrielle et technologique a été réorganisée de manière à réaliser des cellules de veille dans les secteurs de l'agroalimentaire, du matériel de transport et des produits du bois et du meuble. Les interventions du programme de recherche ont aussi été concentrées dans les secteurs cibles.

Objectif : Faire en sorte que 50 % des projets réalisés proviennent des dix secteurs cibles identifiés dans le Plan stratégique 2002-2005.

Performance : Nous avons dépassé notre objectif. De fait, 53,6 % de nos projets ont été réalisés dans ces secteurs, ce qui représente 89 % de la valeur des projets.

Objectif : Faire en sorte que 30 % des projets soient réalisés en collaboration avec les entreprises des dix secteurs prioritaires.

Performance : L'objectif a été atteint, car 30,2 % de nos projets ont été réalisés avec ces entreprises, ce qui représente 72 % de la valeur des projets.

Objectif : Réviser l'affectation des budgets alloués au programme de recherche interne de manière à atteindre la répartition suivante : 50 % pour de nouvelles applications de technologies maîtrisées, 25 % pour l'amélioration des technologies existantes et 25 % pour développer de nouvelles technologies.

Performance : La répartition des sommes allouées au programme de recherche a été, en suivant l'ordre précédent, de 35 %, 30 % et 35 %. La diminution des activités de recherche et développement (R-D) dans les technologies que nous maîtrisons s'explique par un retard dans les ventes. Cela nous a toutefois permis d'investir 10 % de plus dans le développement de nouvelles technologies et 5 % de plus dans l'amélioration de technologies existantes.

Objectif : Maintenir la proportion de nos clients PME à 85 % pour les directions Essais, BNQ et Information industrielle et technologique.

Performance : Nous avons dépassé cet objectif et atteint un niveau de 92 %.

Objectif : Maintenir l'indice de satisfaction de notre clientèle à 86 %.

Performance : Nous avons dépassé notre objectif et atteint un indice de satisfaction générale élevé, soit 86,4 %. Il importe de souligner que, selon les données cumulées à ce jour, le taux de satisfaction de la clientèle est de 97,6 %.

Objectif : Maintenir le nombre de produits soumis à Intellium technologies inc. à trois par année.

Performance : Le CRIQ a effectivement atteint son objectif. D'une part, il lui a offert la technologie ESSAD et sa méthode d'analyse modale et, d'autre part, Intellium a pris en charge le classeur de copeaux de bois et le robot de découpe de viande.

Objectif : Maintenir à un niveau de l'ordre de 50 % l'autofinancement des activités de recherche et développement ainsi que celui des services Essais et BNQ.

Performance : Les directions Essais et BNQ ont atteint l'objectif d'autofinancement, soit à un niveau de 54 % et 52 % respectivement. Quant aux directions en recherche et développement, elles ont atteint un taux d'autofinancement de 28 %.

Objectif : Éviter tout déficit d'exploitation en excluant les coûts de transition.

Performance : Le Centre n'a pas réussi à atteindre cet objectif. La perte d'exploitation du CRIQ s'élève à 1,6 M\$ et la quote-part dans la perte d'Intellium à 1,4 M\$. Les frais de transition, incluant les indemnités de départs, s'établissent à 4 M\$, ce qui porte la perte totale du CRIQ à 7 M\$ avant la contribution du gouvernement du Québec de 5,8 M\$.

RÉSULTATS AU 31 MARS EN MILLIERS DE DOLLARS

2003

2002

2001

2000

1999

PRODUITS

Produits par secteurs d'activités

Recherche et développement	15 526	16 183	14 281	12 243	14 358
Services	15 567	16 373	16 962	11 830	13 597
	31 093	32 556	31 243	24 073	27 955
Autres revenus	971	1 005	1 020	1 008	1 012
	32 064	33 561	32 263	25 081	28 967

Produits par clientèle

Entreprises et organisations	14 135	16 061	15 263	17 082	18 977
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche					
Mission recherche	9 929	9 500	9 000	-	-
Mission économie	8 000	8 000	8 000	7 999	9 990
	32 064	33 561	32 263	25 081	28 967

CHARGES

Salaires et avantages sociaux	20 950	20 497	18 998	17 984	18 781
Autres charges	16 690	14 135	14 261	15 266	18 600
	37 640	34 632	33 259	33 250	37 381

PERTE NETTE

Perte avant éléments suivants	(5 576)	(1 071)	(996)	(8 169)	(8 414)
Quote-part des résultats de la société satellite	(1 431)	(1 026)	(207)	-	-
Gain (perte) lié (e) à la commercialisation	-	-	572	(1 062)	-
Contribution du gouvernement du Québec	5 771	-	-	-	-
Perte nette	(1 236)	(2 097)	(631)	(9 231)	(8 414)

FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL AU 31 MARS EN MILLIERS DE \$	2003	2002	2001	2000	1999
---	------	------	------	------	------

FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL EN % DES CHARGES	63,8 %	55,0 %	53,8 %	48,6 %	49,2 %
---	--------	--------	--------	--------	--------

Produits - MFER	17 929	17 500	17 000	7 999	9 990
Prise en charge de la perte par le gouvernement du Québec	1 236	2 097	996	8 169	8 414
Contribution du gouvernement du Québec	5 771	-	-	-	-
Financement gouvernemental	24 936	19 597	17 996	16 168	18 404
Charges d'exploitation	37 640	34 632	33 259	33 250	37 381
Quote-part des résultats de la société satellite	1 431	1 026	207	-	-
Charges	39 071	35 658	33 466	33 250	37 381

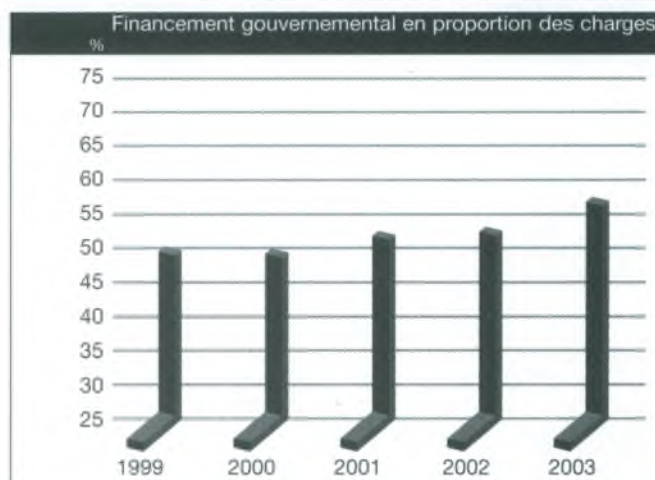
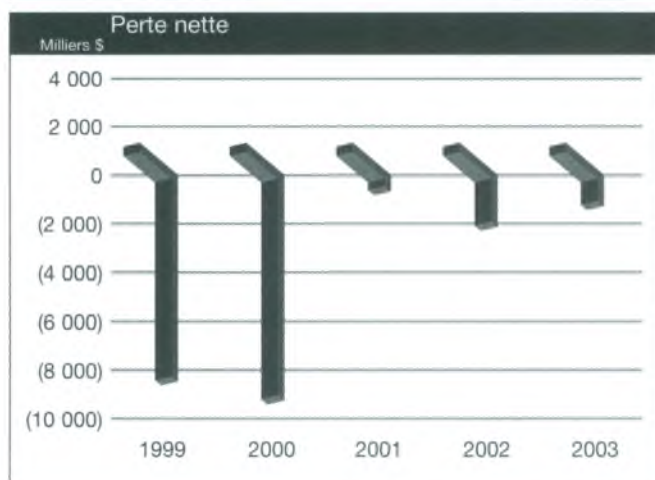
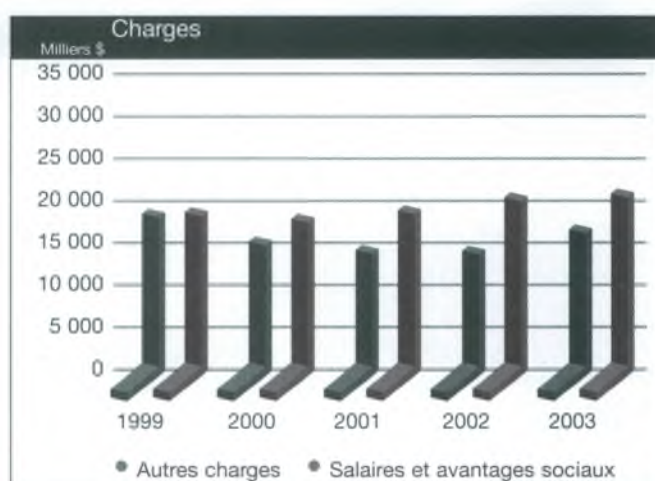
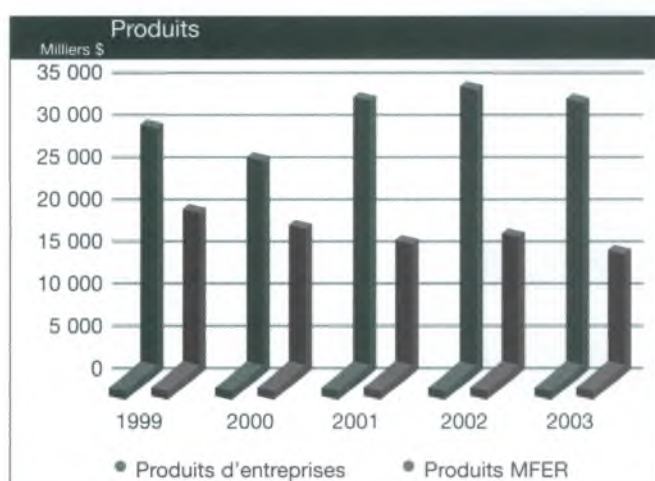
PERSONNEL AU 31 MARS	2003	2002	2001	2000	1999
----------------------	------	------	------	------	------

EFFECTIF TOTAL	302	320	327	337	319
----------------	-----	-----	-----	-----	-----

Directions - exploitation	237	251	249	258	240
Directions - services corporatifs	65	69	78	79	79

ACTIVITÉS AVEC LES ENTREPRISES AU 31 MARS	2003	2002	2001	2000	1999
---	------	------	------	------	------

% de PME (moins de 250 employés)	83 %	82 %	80 %	81 %	86 %
----------------------------------	------	------	------	------	------





LEVIER ÉCONOMIQUE : STIMULER L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Le Centre de recherche industrielle du Québec est reconnu pour ses équipes pluridisciplinaires dynamiques, dévouées et à l'affût des dernières innovations. L'équipe du CRIQ, qui travaille au renforcement de la capacité d'innovation des entreprises manufacturières, est formée de la plus grande concentration d'ingénieurs et de techniciens en contrôle, robotique, génie industriel, mécanique, informatique et vision artificielle au Québec. Nos effectifs comptent aussi des chimistes, des microbiologistes, des avocats, des analystes et autres, qui travaillent tous à aider les entreprises à être plus concurrentielles sur les marchés.

Nos employés sont particulièrement stimulés par la résolution de problématiques en vue d'optimiser les technologies ou les procédés industriels. Ils aiment les défis et sont fiers de pouvoir contribuer à trouver LA solution qui permettra à l'entreprise cliente d'être à l'avant-garde et de se distinguer de ses concurrents.

DES SOLUTIONS NOVATRICES

Dans le domaine de la recherche et du développement, les employés de la direction Automatisation ont mis au point une cellule de découpe robotisée et d'usinage spécifiquement adaptée à l'industrie de la fabrication des coques et des carrosseries de motomarines. L'intégration de la technologie de surfacage robotisé dans la chaîne de production en entreprise constitue une première mondiale.

Il y a quelques années, les experts de la direction Environnement ont développé une technologie d'épuration des effluents liquides et gazeux dont le procédé de filtration est entièrement biologique. Cette technologie, qui a principalement fait ses preuves dans le milieu agricole, est commercialisée depuis 1999 sous la marque BIOSOR^{MD}.

À partir des données cumulées, nos experts en partenariat avec des intérêts industriels ont décidé de vérifier le potentiel et l'applicabilité de la technologie générique BIOSOR^{MD} sur les





effluents gazeux de type organique. Aujourd'hui, après avoir fait ses preuves en laboratoire, le procédé de filtration est en phase d'essai en milieu industriel. On peut donc entrevoir la possibilité de restreindre les émanations de type organique des cheminées industrielles par un procédé biologique respectueux de l'environnement plutôt que par l'utilisation de procédés physico-chimiques ou mécaniques.



Au cours de 2002-2003, la **direction Équipements**, étroitement associée au secteur des pâtes et papiers, a finalisé plusieurs projets qui, par le développement des technologies de pointe, favorisent l'optimisation des procédés dont voici quelques exemples.

À partir des données relevées par l'analyseur de copeaux de bois développé par le CRIQ, le Centre d'excellence sur la valorisation des copeaux à Trois-Rivières a réalisé une étude portant sur le vieillissement des copeaux de bois utilisés dans le procédé de fabrication de la pâte à papier et de leurs impacts sur la qualité de la pâte. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet de plusieurs publications. Les nouveaux capteurs optiques intégrés à l'analyseur de copeaux de bois offriront une nouvelle manière d'optimiser l'utilisation de cette matière dans le procédé de fabrication de la pâte à papier.



Dans un même ordre d'idées, la **direction Équipements** a également finalisé la conception et l'installation d'un système automatique de mesure de peluchage du papier journal sur la ligne de production (les peluches sont de fines poussières qui se détachent de la feuille de papier journal). Ce système permet de contrôler la qualité du papier. En fait, il permet de comprendre le phénomène qui provoque le peluchage et ainsi de minimiser les rejets.

Cette même équipe a aussi créé un analyseur de papier recyclé. Ce dernier permet de recueillir des données statistiques pour qualifier la qualité du papier provenant du recyclage. Par exemple, on peut maintenant cumuler des données concernant le volume de papier magazine et le degré de jaunissement du papier journal. L'analyseur permet, de plus, la détection de contaminants tels que le carton et le plastique. Nul doute que cette innovation permettra de produire une pâte désencrée de meilleure qualité.



La vente d'un deuxième équipement développé par le CRIQ pour optimiser et classer le bois franc démontre que cette technologie, unique au monde, répond à un besoin réel dans le milieu de la transformation du bois franc. L'acquisition de cette technologie de fabrication de pointe permettra à l'entreprise d'optimiser son procédé tout en se positionnant avantageusement dans son milieu.

Les données actuellement disponibles indiquent que la capacité de production des entreprises manufacturières du Québec accuse des retards significatifs par rapport à celle de nos voisins immédiats. Cette faiblesse, additionnée à la valeur de notre monnaie, accentue la précarité de leur position sur les marchés extérieurs.

Au cours de l'année 2002-2003, les équipes de chercheurs ainsi que les analystes du CRIQ ont poursuivi leurs actions en vue d'aider les entreprises et les organismes à résoudre des problématiques associées à la productivité.

L'équipe de la direction Environnement a été mandatée par une entreprise québécoise pour faire une étude sur le potentiel d'utilisation du « fluff » à titre de combustible de substitution dans les équipements industriels. (Le « fluff »

est un sous-produit généré par le broyage des parties non-métalliques des carcasses automobiles.) L'objectif de cette étude était de vérifier les possibilités permettant d'améliorer la rentabilité de l'entreprise en diminuant les coûts inhérents à l'élimination du « fluff ».

Les conclusions ont permis à l'entreprise d'envisager des solutions qui répondent à ses attentes et même plus. En s'associant avec une entreprise d'un autre secteur, elle peut du même coup atteindre ses objectifs tout en aidant un partenaire potentiel à diminuer ses coûts de production. Il y a donc possibilité d'augmenter la productivité des entreprises et d'améliorer la qualité de l'environnement par des projets économiquement rentables.

On s'accorde à dire qu'une alimentation en information stratégique aide à une prise de décision éclairée. Ce principe de gestion, qui peut s'appliquer à tous les domaines, est encore plus vrai en gestion d'entreprise. Une bonne connaissance des pratiques utilisées et des derniers développements dans son secteur d'activité présente des avantages certains. Cela permet, entre autres, et surtout, d'orienter la prise de décision au regard de la productivité. Les cinq réseaux de veilles stratégiques mis sur pied l'an dernier et qui sont maintenant autonomes et fonctionnels peuvent en témoigner.



C'est donc dans cette optique qu'en 2002-2003, la direction Information industrielle et technologique a porté une attention particulière au développement de réseaux de veille « productivité » par secteur industriel.

Grâce à ses efforts, trois secteurs industriels bénéficient d'une démarche de veille structurée. Ce sont les secteurs des équipements de transport avec le Centre de veille des équipements de transport (CVET), de la plasturgie avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) et de la foresterie avec l'Association des scieurs de l'Outaouais (ASO). Avec l'appui de nos experts, ces secteurs manufacturiers québécois ont tous investi pour améliorer leur productivité.



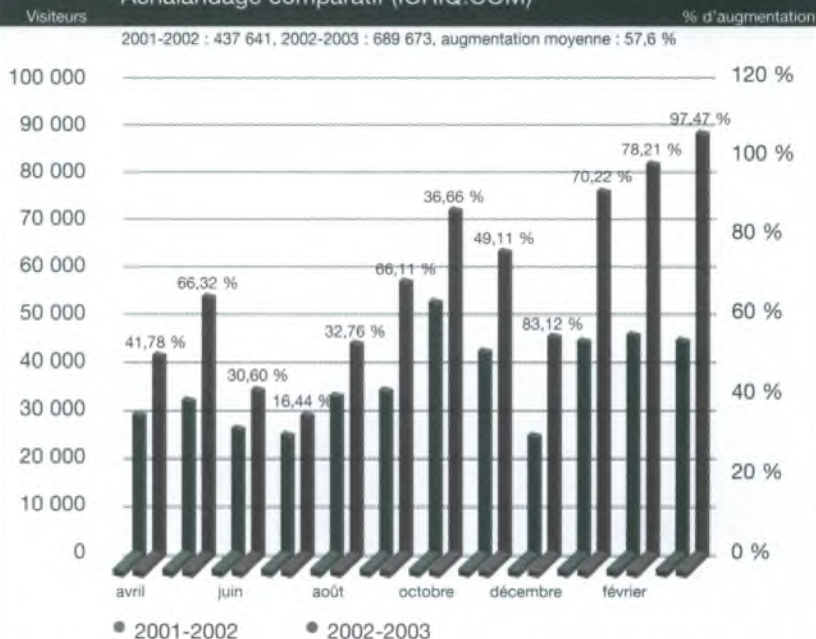
UN OUTIL RENTABLE ET ACCESSIBLE : ICRIQ.COM

La Banque d'information industrielle gère une banque de données sur les entreprises québécoises (manufacturières, de services et les grossistes) dont la rigueur de contenu est reconnue depuis plus de 25 ans. Diffusée sous le portail icriq.com depuis avril 2000, le site a connu, pour une deuxième année consécutive, une augmentation d'achalandage de plus de 50 %. Les 437 641 visites comptabilisées l'an dernier sont passées à 689 673 en 2002-2003, soit une augmentation de 58 %. Ajoutons que le nombre de recherches effectuées dans la banque a atteint 2 156 145, ce qui donne une moyenne de trois recherches par visite.

Cet outil de recherche accessible et convivial permet d'augmenter la productivité non seulement des approvisionneurs, pour qui elle a d'abord été conçue, mais également des vendeurs, des responsables du marketing et du développement des affaires ainsi que des dirigeants d'entreprise.

Icricom est sans conteste le site à privilégier pour sélectionner efficacement des fournisseurs, développer de nouveaux marchés ou faire de la veille concurrentielle. Ceci d'autant plus que l'inscription et la consultation sont entièrement gratuites.

Achalandage comparatif (ICRIQ.COM)



Le Centre de recherche industrielle du Québec possède des expertises sur lesquelles les PME du Québec peuvent se fier pour accroître leur compétitivité et augmenter la valeur ajoutée de leurs produits ou de leurs services sur les marchés intérieurs et extérieurs.

En 2002-2003, nos directions ont concentré leurs efforts dans les secteurs des technologies de pointe ainsi que dans les secteurs manufacturiers. Certaines directions sont particulièrement actives en matière de soutien technique à l'exportation. Elles ont, entre autres, aidé les PME à :

- acquérir ou développer des procédés de fabrication ou de nouveaux équipements;
- choisir et implanter de nouvelles pratiques de gestion ou des technologies de fabrication de pointe (TFP);
- connaître les normes auxquelles leurs produits doivent répondre pour les exporter;
- évaluer leurs produits en fonction des exigences normatives des marchés visés.

Voici quelques-uns des projets qui ont été réalisés pour aider les entreprises exportatrices.

NOUVEL ÉQUIPEMENT

Acquisition d'un système FCS qui a augmenté notre capacité et notre expertise en matière d'essais mécaniques pour effectuer les essais requis par l'industrie du transport et, particulièrement, en aéronautique. Les entreprises pourront ainsi valider la performance et la qualité de leurs produits en fonction des exigences normatives nationales ou internationales.

ESSAIS ET ACCRÉDITATION EN TRANSPORT ROUTIER

En 2002, le laboratoire de la direction Essais a obtenu l'accréditation ISTA (*International Safe Transit Association*) pour effectuer des essais qui permettent aux composants et aux produits spécifiquement conçus pour le secteur du transport routier de se qualifier sur les marchés internationaux. La reconnaissance ISTA accordée à notre laboratoire diminue les démarches que les entreprises québécoises doivent faire pour répondre à toutes les exigences régissant ce secteur. Elle favorise donc l'accélération de la mise en marché des produits sur les marchés extérieurs.





ASSISTANCE À L'EXPORTATION

La direction de l'information industrielle et technologique (DIIT) a, en 2002, continué d'offrir un outil d'information spécifiquement adapté aux besoins des entreprises manufacturières désireuses d'exporter leurs produits. Ce sont les « bilans normatifs » de produits. Ceux-ci donnent les exigences normatives que les produits doivent respecter dans un territoire donné. Le CRIQ est convaincu que cet outil permet aux industriels québécois d'éviter des coûts de production indus causés par un manque de connaissance des exigences normatives.

Au cours des prochains mois, la DIIT développera des bilans normatifs génériques qui seront accessibles à toutes les entreprises intéressées par le biais du portail icriq.com.

La Banque d'information industrielle contient plusieurs données relatives à l'exportation : entreprises exportatrices et celles ayant un intérêt à exporter, pourcentage des ventes à l'exportation, territoires de vente à l'étranger, normes d'assurance qualité et identification des responsables de l'exportation. Au cours de l'année 2002-2003, elle a entamé des pourparlers afin de créer un site « icriq.com exportation » que l'on prévoit intégrer à d'autres sites. La réalisation de ce projet devrait permettre d'accroître la visibilité des entreprises exportatrices à l'étranger.

HARMONISATION DE DESCRIPTION D'ENTREPRISES

La Banque d'information industrielle du CRIQ, bien connue pour la diffusion de son *Répertoire des produits disponibles au Québec*, a décidé d'harmoniser tout le contenu de son répertoire avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). En 2002-2003, la BII a donné un code SCIAN aux 13 800 entreprises de fabrication répertoriées.

À titre d'information, précisons que le SCIAN, conçu par les organismes statistiques du Canada, des États-Unis et du Mexique dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays. La description des services offerts a été améliorée afin de faciliter la recherche de fournisseurs. Par exemple, les services regroupés sous les rubriques informatique, architecture, génie et autres services connexes sont maintenant détaillés en 166 nouvelles catégories. La mise en ligne de ces nouveaux services sur icriq.com permet donc aux entreprises de services d'avoir une meilleure vitrine.



Le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire au sein des milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires afin de favoriser l'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services et leur acceptation sur tous les marchés. Soulignons qu'il est le seul organisme au Québec à être accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) pour faire de l'élaboration de normes, de la certification et de l'enregistrement.

En comptabilisant l'ensemble de ses activités, le BNQ intervient annuellement auprès d'un millier d'entreprises dont plus de la moitié sont des petites et moyennes entreprises (PME).

NORMALISATION

En matière d'élaboration de normes, les activités du BNQ permettent d'établir de façon consensuelle des critères de performance pour définir, notamment la qualité, la sécurité et l'aptitude à l'emploi de produits, de processus ou de services dans un contexte de développement économique durable. L'approche distinctive du BNQ à cet égard est de rechercher le consensus des parties concernées présentes au sein de ses divers comités techniques.

Au cours de la dernière année, le BNQ a publié 22 normes pour des secteurs industriels et commerciaux variés. On pense, entre autres, au secteur des grands travaux de construction et de génie civil (granulats et matériaux recyclés, bétons coulés sur place, abat-poussières, innocuité des équipements et matériaux), à celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire (amendements et engrais, production de veaux, de porcs et transformation du sirop d'érable), à



celui des services touristiques (hôtellerie, croisières, camping et pourvoiries) et à celui des équipements de soins médicaux (véhicules ambulanciers).

À titre d'exemple, la norme portant sur l'innocuité des équipements et matériaux en contact avec l'eau potable a été élaborée par un comité technique formé de fabricants de produits et d'équipements, de spécialistes en matière de santé publique et de représentants d'organismes de réglementation. Cette norme s'inspire des références américaines et européennes reconnues dans le sens où elle combine les exigences organoleptiques européennes applicables aux exigences de salubrité nord-américaines. La portée de cette norme s'étend à tous les types de matériaux, de produits et d'équipements pouvant entrer en contact avec l'eau potable. Elle permet donc aux fabricants concernés de développer de nouveaux produits (par exemple, pour le transport de l'eau) conformes à des normes claires et reconnues.

CERTIFICATION

En certification, l'approche du BNQ, en tant que tiers indépendant, vise à assurer qu'un produit, qu'un processus ou qu'un service respectent de façon continue les exigences des normes qui les concernent. Ainsi, les fabricants et les fournisseurs certifiés peuvent se distinguer dans leurs marchés respectifs au moyen d'une marque de conformité visuelle.

Cette année, le BNQ a lancé quatre programmes de certification qui s'ajoutent à la quarantaine de programmes existants dont le domaine des véhicules ambulanciers et celui de la transformation du sirop d'érable.

À titre d'exemple, le programme de certification sur la transformation du sirop d'érable constitue une première pour ce secteur d'activité parce qu'il repose sur une norme originale et unique au Québec. Cette norme bonifie des pratiques et des documents de référence utilisés dans ce secteur pour augmenter la plus-value commerciale des produits de l'érable grâce à une marque de qualité destinée aux marchés d'exportation.



ENREGISTREMENT DE SYSTÈMES DE GESTION

En ce qui a trait au service d'enregistrement, les activités du BNQ visent à démontrer que les systèmes de gestion mis en place dans les entreprises sont maintenus en conformité avec les exigences des normes de gestion applicables. Dans la plupart des cas, les normes de gestion sont des références internationales largement reconnues. On pense ici aux normes ISO 9001, ISO 14001 et aux références HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

Au cours de l'année 2002, le BNQ a finalisé la mise en place de son programme d'enregistrement de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS 18001). De plus, il a également réalisé un nombre croissant d'audits de systèmes de gestion intégrés qui incorporent dans un même temps les systèmes de gestion de la qualité (ISO 9000), de l'environnement (ISO 14001) et de la santé et sécurité au travail (OHSAS 18001).

Pour répondre à l'évolution constante des besoins de sa clientèle pour qui l'enregistrement constitue souvent un passeport pour l'exportation, le BNQ a poursuivi sa stratégie de diversification. De fait, le BNQ poursuit, entre autres, la mise en place d'un programme d'enregistrement selon la norme QS 9000 destiné aux fabricants de pièces pour le secteur automobile et il développe aussi deux variantes à son programme de systèmes de gestion environnementale, l'une en aménagement forestier durable et l'autre en production porcine.

Du côté de la salubrité alimentaire, la reconduction jusqu'en juin 2006 de l'entente de partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le BNQ permet de fournir aux entreprises québécoises du secteur de la transformation alimentaire une infrastructure combinant les avantages d'une approche complémentaire d'inspection et d'évaluation de systèmes HACCP. Le partenariat MAPAQ-BNQ s'inscrit dans la stratégie québécoise de reconnaissance gouvernementale des programmes HACCP qui positionne l'industrie agroalimentaire québécoise comme chef de file en Amérique du Nord.

L'un des faits marquants du dernier exercice financier dans le domaine de l'évaluation de laboratoires est la conclusion, en mars dernier, d'une entente entre le BNQ et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Précisons que ce dernier est une agence du ministère de l'Environnement du Québec qui réalise des accréditations de laboratoires en regard de la réglementation gouvernementale.

Cette entente a pour objet de déterminer les modalités d'opération en vue d'offrir un service conjoint d'évaluation selon la norme ISO 17025 aux laboratoires désirant obtenir l'accréditation du Conseil canadien des normes et celle du ministère de l'Environnement du Québec. En fait, une fois les modalités de fonctionnement convenues, les laboratoires oeuvrant dans les domaines des essais alimentaires et environnementaux auront l'occasion de simplifier le processus d'obtention d'une double accréditation. Ajoutons que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) collabore aussi avec le BNQ pour l'évaluation des essais alimentaires.

PARTENAIRE AVEC LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN) POUR L'ÉVALUATION DES LABORATOIRES À DES FINS D'ACCREDITATION.

Le service d'évaluation de laboratoires selon le guide ISO 17025 est offert en partenariat avec le CCN. Ce service permet aux laboratoires intéressés d'être accrédités au sein du système canadien de reconnaissance des laboratoires PALCAN par l'intermédiaire du BNQ.

Rappelons que, grâce à une entente de partenariat avec le CCN, le BNQ est le seul organisme québécois pouvant réaliser des évaluations de laboratoires selon la norme ISO 17025 qui permet une reconnaissance internationale.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Georges Archambault

Sous-ministre adjoint
Direction générale de la recherche
et de l'innovation
Ministère de la Recherche,
de la Science et de la Technologie (MRST)
Montréal

André Bazergui

Innovitech inc.
Montréal

Claire Boulé

Directrice générale
Émergence Entrepreneur
Québec

Serge Guérin

Président-directeur général
Centre de recherche industrielle du Québec
Sainte-Foy

Jacques G. Martel

Directeur principal R-D
Hydro-Québec et directeur IREQ
Varenes

COMITÉ DE DIRECTION

Serge Guérin

Président-directeur général

Jacques Brosseau, avocat

Vice-président,
Affaires juridiques

Lionel Vézina, CA

Vice-président,
Finances et Administration

Carole Lachance

Vice-présidente,
Partenariat et Développement des marchés

Josée Laprade

Directrice,
Ressources humaines

LES DIRECTIONS

Linda Caron, CA

Directrice, Comptabilité et Ressources matérielles

Ginette Delisle, ing.

Directrice, Gestion des programmes de recherche

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Marc Desloges, ing.

Directeur, Automatisation

Luc Vanden-Abee, ing.

Directeur adjoint, Automatisation

Yves Dessureault, ing.

Directeur, Équipements

Michel Côté

Directeur adjoint, R-D

Laurent Côté, ing., agr.

Directeur, Environnement

SERVICES À LA PME

Jacques Girard, ing.

Directeur, BNQ-Enregistrement de systèmes,
Normalisation et Certification

Jean-Maurice Savard

Directeur, Information industrielle et technologique

Sylvie Fillon

Directrice, Banque d'information industrielle

Richard Tremblay, ing.

Directeur, Essais



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion.



Serge Guérin
Président-directeur général



Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 6 juin 2003



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

20

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2003, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2003

RÉSULTATS ET DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
PRODUITS		
Projets		
Recherche et développement	15 526 177 \$	16 183 424 \$
Services	15 566 332	16 372 842
Autres produits	971 279	1 004 670
	32 063 788	33 560 936
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	20 950 346	20 496 749
Coûts directs sur projets	6 700 350	4 834 613
Frais d'occupation	2 844 213	2 826 328
Frais de fonctionnement	3 048 140	3 224 044
Indemnités de départ	1 473 980	335 608
Intérêts bancaires	519 389	738 115
Amortissement des immobilisations	2 103 864	2 176 599
	37 640 282	34 632 056
PERTE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(5 576 494)	(1 071 120)
Quote-part des résultats de la société satellite	(1 430 880)	(1 026 194)
Contribution du gouvernement du Québec (note 12)	5 771 337	-
PERTE NETTE	(1 236 037)	(2 097 314)
DÉFICIT AU DÉBUT	(5 771 337)	(3 674 023)
DÉFICIT À LA FIN	(7 007 374) \$	(5 771 337) \$

BILAN

AU 31 MARS 2003

2003

2002

ACTIF

À court terme

Débiteurs (note 3)	12 079 874 \$	6 389 740 \$
Travaux en cours	3 250 365	3 985 683
Frais payés d'avance	365 038	343 939
Stocks (note 4)	1 087 697	1 639 302
	16 782 974	12 358 664

À long terme

Créances à long terme (note 5)	775 213	837 087
Placements (note 6)	7 335 581	8 715 680
Immobilisations (note 7)	18 561 075	18 678 938
	26 671 869	28 231 705
	43 454 843 \$	40 590 369 \$

PASSIF

À court terme

Découvert bancaire	7 353 143 \$	3 268 593 \$
Emprunt bancaire (note 8)	3 882 000	3 908 920
Créditeurs et frais courus (note 9)	7 876 176	7 132 969
Revenus reportés	750 623	1 858 681
Versement sur la dette à long terme (note 10)	5 893 780	5 673 159
	25 755 722	21 842 322

À long terme

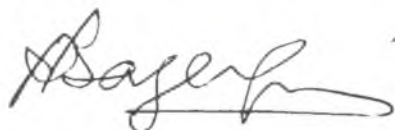
Dette à long terme (note 10)	232 355	45 244
------------------------------	---------	--------

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 11)	24 474 140	24 474 140
Déficit (note 12)	(7 007 374)	(5 771 337)
	17 466 766	18 702 803
	43 454 843 \$	40 590 369 \$

ÉVENTUALITÉS (NOTE 13)

Pour le conseil d'administration



André Bazergui Ph.D.



Serge Guérin

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 236 037) \$	(2 097 314) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 103 864	2 176 599
Gain sur aliénation de placements	(52 648)	-
Perte de valeur d'autres placements	-	16 215
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	55 295	(31 006)
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	219 486	258 185
Quote-part des résultats de la société satellite	1 430 880	1 026 194
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	(4 798 008)	(3 051 364)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(2 277 168)	(1 702 491)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances salariales aux employés	-	(703 496)
Remboursement des avances salariales aux employés	61 356	46 728
Créances à long terme	(26 840)	(11 740)
Remboursement des prêts aux employés	36 205	48 352
Acquisitions de placements	(279 000)	-
Produits d'aliénation de placements	280 867	-
Acquisitions d'immobilisations (note 14)	(2 046 481)	(1 646 995)
Produits d'aliénation d'immobilisations	5 185	190 478
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 968 708)	(2 076 673)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Billet à payer au ministère des Finances	200 000	-
Emprunt bancaire	(26 920)	(44 840)
Remboursement de la dette à long terme	(11 754)	(9 001)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	161 326	(53 841)
Variation du découvert bancaire	(4 084 550)	(3 833 005)
(Découvert bancaire) encaisse au début	(3 268 593)	564 412
Découvert bancaire à la fin	(7 353 143) \$	(3 268 593) \$

1. CONSTITUTION ET OBJETS

En date du 30 juin 1997, la loi constitutive du Centre de recherche industrielle du Québec a été remplacée (L.R.Q., chapitre 8.1) pour lui permettre de continuer son existence comme personne morale de droit public dotée d'un fonds social. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Le Centre a pour objets de concevoir, développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans.

Les acquisitions de matériel et d'équipement reliés directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. DÉBITEURS

	2003	2002
Clients	4 060 409 \$	4 232 699 \$
Ministère de l'Industrie et du Commerce	666 300	2 000 006
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	7 329 977	-
Avance à une société en commandite	-	125 000
Prêts aux employés	23 188	32 035
	12 079 874 \$	6 389 740 \$

4. STOCKS

	2003	2002
Stocks de pièces et de fournitures	243 312 \$	403 146 \$
Stocks de produits	844 386	1 236 156
	1 087 697 \$	1 639 302 \$

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2003	2002
Prêt aux employés (*)	27 989 \$	62 354 \$
Autres créances (**)	75 000	150 000
Effet à recevoir de la société satellite (***)	100 000	-
Avance salariale aux employés (****)	595 412	656 768
	798 401	869 122
Portion à court terme	(23 188)	(32 035)
	775 213 \$	837 087 \$

(*) Ce montant représente des prêts sans intérêt et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.

(**) Créance d'un client, échéant le 2 août 2004, sans intérêt.

(***) Effet à recevoir de la société satellite, sans intérêt, encaissable à la vente des trois premières unités de la technologie « Robot de découpe ».

(****) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

6. PLACEMENTS

	2003	2002
Placement dans une société satellite : 471 510 actions de catégorie « B » de Intellium technologies inc., votantes (participation de 50%), et participantes (471 510 actions en 2002)	4 715 100 \$	4 715 100 \$
Quote-part des résultats de la société	(1 233 539)	(207 345)
Solde au début de l'exercice	3 481 561	4 507 755
Acquisition de participations (28 490 actions)	284 900	-
Quote-part des résultats de l'exercice	(1 430 880)	(1 026 194)
Solde à la fin de l'exercice	2 335 581	3 481 561
500 000 actions de catégorie « C » de Intellium technologies inc., non votantes ni participantes, rachetables	5 000 000	5 000 000
	7 335 581	8 481 561
Autres placements	-	234 119
	7 335 581 \$	8 715 680 \$

Au cours de l'exercice, le Centre a acquis de deux sociétés en commandite maintenant dissoutes, 100 % de la propriété intellectuelle liée à deux technologies, à savoir celles du « robot de découpe » et du « classeur de copeaux ».

La technologie liée au robot de découpe fut cédée à Intellium technologies inc. en échange d'un versement en argent de 130 480 \$ et de 27 900 actions de catégorie « B » de la société d'une valeur de 279 000 \$ pour une considération totale de 409 480 \$. La technologie développée par le Centre, relativement à des crochets rétractables utilisés avec le robot de découpe, a également été transférée à Intellium technologies inc. en échange d'un billet à recevoir de 100 000 \$.

Enfin, la technologie liée au classeur de copeaux fut cédée à Intellium technologies inc. en échange de 590 actions de catégorie « B » de la société pour une considération totale de 5 900 \$.

7. IMMOBILISATIONS

		2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains (*)	1 262 235 \$	- \$	1 262 235 \$	1 262 235 \$
Bâtiments (*)	20 740 400	12 275 440	8 464 960	8 716 929
Mobilier et équipement	19 111 014	14 151 205	4 959 809	4 503 171
Équipement informatique et logiciel	10 363 638	8 544 132	1 819 506	1 849 909
Matériel roulant	258 309	166 948	91 361	123 802
	51 735 596	35 137 725	16 597 871	16 456 046
Immobilisations incorporelles				
	2 677 463	714 259	1 963 204	2 222 892
	54 413 059 \$	35 851 984 \$	18 561 075 \$	18 678 938 \$

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 839 248 \$ au 31 mars 2003 (2002 : 869 248 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximal autorisé de l'emprunt bancaire est de 4 millions de dollars. Il porte intérêt au taux fixe de 3,04 % jusqu'au 8 janvier 2004. Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 109 202 \$ (2002 : 156 376 \$).

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fournisseurs et autres frais courus	2 632 281 \$	2 716 577 \$
Salaires et avantages sociaux	2 628 351	2 195 109
Provision pour vacances gagnées	2 099 964	2 102 398
Indemnités de départ	515 580	118 885
	7 876 176 \$	7 132 969 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Avance du ministère des Finances	5 880 890 \$	5 661 404 \$
Billet à payer au ministère des Finances, taux fixe de 3,30 %, sans modalité de remboursement définie, échéant le 1 ^{er} octobre 2003	200 000	-
Emprunt au taux fixe de 9,25 %, remboursable en 60 versements mensuels de 1 378 \$ et échéant en mai 2006	45 245	56 999
	6 126 135	5 718 403
Portion échéant à moins d'un an	(5 893 780)	(5 673 159)
	232 355 \$	45 244 \$

L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2004. Les intérêts sont payables au rythme des entrées de fonds provenant des dividendes versés par sa société satellite et, au plus tard, à la date d'échéance de l'avance.

Le billet à payer au ministère des Finances sera converti en dette à long terme le 1^{er} octobre 2003, aux termes et conditions définis alors par le ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des quatre prochains exercices, se détaillent comme suit :

2004 :	5 893 780 \$
2005 :	14 133
2006 :	15 497
2007 :	2 725

11. CAPITAL-ACTIONS

	2003	2002
Autorisé		
650 000 actions d'une		
valeur nominale		
de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
244 741 actions	24 474 140 \$	24 474 140 \$

12. DÉFICIT

Par son décret daté du 29 mars 2000, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre une aide financière de 7,5 millions de dollars pour l'exercice financier 1999-2000. Cette aide a été inscrite au surplus d'apport et virée par la suite au déficit.

Par son décret du 12 juin 2002, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre un montant de 5 370 023 \$ afin d'assumer les éléments suivants, soit 3 674 023 \$ pour le déficit accumulé au 31 mars 2001 et 1 696 000 \$ pour couvrir une partie de la perte de l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Le montant de 5 370 023 \$ a été inscrit aux résultats de l'exercice à titre de contribution du gouvernement du Québec.

Enfin, par son décret du 31 mars 2003, le gouvernement du Québec autorisait le ministère des Finances, de l'Économie

et de la Recherche à verser au Centre un montant de 3 329 977 \$ afin de couvrir le solde de la perte de l'exercice terminé le 31 mars 2002 (401 314 \$) et pour réduire de 2 928 663 \$ les pertes enregistrées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2002. Du montant de 3 329 977 \$, 401 314 \$ a été inscrit aux résultats à titre de contribution du gouvernement du Québec et 2 928 663 \$ à titre de revenus de recherche et de développement.

13. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations s'élevant à 21 000 \$ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion du Centre, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2003	2002
Variation des		
Débiteurs	(5 698 981) \$	727 489 \$
Travaux en cours	735 318	(1 123 116)
Stocks	551 605	(328 872)
Frais payés d'avance	(21 099)	87 498
Créditeurs et frais courus	743 207	(2 599 193)
Revenus reportés	(1 108 058)	184 830
	(4 798 008) \$	(3 051 364) \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 2 046 481 \$ (2002 : 1 712 995 \$ dont 66 000 \$ ont été financés par le vendeur).

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 284 402 \$ (2002 : 423 300 \$).

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 693 123 \$ (2002 : 647 560 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec :

	2003	2002
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche :		
Mission – Finances		
Débiteurs	7 329 977 \$	- \$
Emprunt	200 000	-
Intérêts capitalisés	219 486	258 185
Mission – Économie		
Débiteurs	666 300	2 000 006
Travaux exécutés	8 000 000	8 000 000
Mission – Recherche		
Travaux exécutés	9 928 661	9 500 000
Intellium technologies inc.		
Débiteurs	12 791	89 277
Travaux en cours	51 306	-
Placements	279 000	-
Créditeurs	-	60 649
Produits - projets	549 766 \$	487 715 \$

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à				
long terme	798 401 \$	- \$	869 122 \$	- \$
Placements à				
long terme	7 335 581	-	8 715 680	-
	8 133 982 \$ ⁽¹⁾	- \$	9 584 802 \$	- \$
Dettes à long				
terme (incluant				
la portion à				
court terme)	6 126 135 \$	6 095 622 \$	5 718 403 \$	5 676 509 \$

⁽¹⁾ La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne les membres du conseil d'administration du Centre de recherche industrielle du Québec et les membres du conseil d'administration d'une personne morale dont le Centre de recherche industrielle du Québec détient 100 % des actions comportant un droit de vote;

« **code** » désigne le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

« **CRIQ** » désigne le Centre de recherche industrielle du Québec régi par la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (1997, chapitre 29);

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par le CRIQ;

« **intérêts directs** » désigne les intérêts détenus par le conjoint ou par les enfants de l'administrateur;

« **proche parent** » désigne les conjoints, les enfants, les frères et sœurs, les pères et mères, les beaux-pères et belles-mères, les beaux-frères et belles-sœurs, les beaux-fils et belles-filles ou toute autre personne habitant sous le même toit que l'administrateur.

1.2 CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs.

1.3 DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

1.4 PORTÉE D'UNE INTERDICTION

Dans le présent code, l'interdiction de poser un acte inclut la tentative de poser cet acte et toute participation ou incitation à le poser.

2. PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1 RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 RESPECT DES LOIS

Tout administrateur est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent code. Il est en outre tenu aux devoirs et aux obligations prescrits par la loi sur le CRIQ et par les lois de portée plus générale.

Un administrateur nommé par le gouvernement est également tenu au respect des dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 CONFIDENTIALITÉ

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. Toute information de nature nominative, notamment, est confidentielle, sauf les exceptions prévues par la loi.

L'administrateur ne peut utiliser à son profit, ou au profit de tiers, l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.4 RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer le CRIQ et ses filiales, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires ou du public en général, et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Toute obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1 DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts du CRIQ et de ses filiales et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareille circonstance, une personne raisonnable.

3.2 UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens du CRIQ ou de ses filiales avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines du CRIQ ou de ses filiales, à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable.

3.3 CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu, ou un bénéfice ou un cadeau, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers, autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste, de la part d'une personne ou entreprise faisant affaire ou qui désirerait être en relation d'affaires avec le CRIQ ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, que ce soit sous forme d'argent, de bien, de service, d'invitation ou autrement.

Un administrateur peut toutefois accepter une marque d'hospitalité, un témoignage de simple courtoisie, un cadeau de nature symbolique ou d'une valeur modeste ou une invitation occasionnelle à un repas ou un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

3.5 INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit, à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre, et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 INTERDICTION D'AGIR

APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

L'administrateur qui a cessé sa charge doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge, un administrateur qui détient de l'information non diffusée dans le public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle le CRIQ ou une filiale est partie ne doit

pas divulguer l'information confidentielle qu'il a obtenue ni donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette autre opération.

Pendant la même période et dans les mêmes circonstances, les administrateurs ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

3.8 COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le comité de déontologie du CRIQ, son fondé de pouvoir lorsqu'il a à appliquer les règles du présent code.

3.9 VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code, ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité du CRIQ et de ses filiales, est invité à aviser le président du conseil d'administration du CRIQ ou le président du comité de déontologie.

3.10 NEUTRALITÉ OU RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et tout administrateur à plein temps est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1 INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

Tout administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, entre son intérêt personnel et son devoir d'administrateur.

4.2 SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à la seule fin d'illustrer cette notion, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

4.2.1 la situation où un administrateur possède ou a déjà possédé, de manière significative ou suffisamment importante, des intérêts directs ou indirects, de nature pécuniaire ou autre, dans une entreprise, une association ou un organisme qui transige ou est susceptible de transiger avec le CRIQ ou une filiale;

4.2.2 la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération ou une décision du conseil;

4.2.3 la situation où un administrateur donne son accord à un contrat ou un projet de contrat que le CRIQ ou une filiale conclut ou est sur le point de conclure avec une entreprise, une association ou un organisme dans lequel il possède ou a déjà possédé, de manière significative et suffisamment importante, des intérêts directs ou indirects de nature pécuniaire ou autre;

4.2.4 la situation où un administrateur participe à l'embauche ou à la promotion au CRIQ ou dans une filiale d'un proche parent;

4.2.5 la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'une association ou d'un organisme dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du CRIQ ou d'une filiale.

4.3 PRIORITÉS AUX FONCTIONS

L'administrateur doit consacrer le temps et fournir l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

L'administrateur à temps plein doit accorder priorité aux fonctions qu'il occupe.

4.4 ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

L'administrateur à temps plein doit éviter d'exercer contre rémunération quelque fonction ou emploi externe qui soit susceptible de compromettre l'accomplissement plein, entier et impartial des tâches que lui dicte son poste ou son emploi, et doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.5 INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise concurrente ou dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CRIQ ou d'une filiale. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.6 CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise lorsque les intérêts de l'une diffèrent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation du CRIQ et de ses filiales.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1 DIVULGATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS

Un administrateur doit, dans les soixante jours de l'entrée en vigueur du présent code ou dans les trente jours de sa nomination et annuellement par la suite, divulguer tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans une entreprise, une association, un organisme, un contrat, une transaction ou un projet de contrat ou de transaction susceptible de créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions d'administrateur. Cette divulgation est faite au secrétaire du conseil dans la forme prescrite à l'annexe I.

La divulgation annuelle prévue au premier alinéa doit être effectuée au plus tard le 31 janvier de chaque année.

5.2 DÉNONCIATION D'UN INTÉRÊT ET RETRAIT DE LA SÉANCE

En plus de l'obligation de divulgation annuelle déjà prescrite au paragraphe 5.1, un administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit divulguer cette situation au conseil dans les meilleurs délais. La divulgation et la substance du conflit d'intérêts sont consignées au procès-verbal.

L'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du conseil doit s'abstenir de participer à toute délibération et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

L'administrateur tenu de se retirer conserve néanmoins le droit d'être présent durant une partie de la séance pour présenter ses observations.

5.3 PROCHE PARENT

Les paragraphes 5.1 et 5.2 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un proche parent de l'administrateur.

5.4 DIVULGATION DES DROITS CONTRE LE CRIQ OU UNE FILIALE

L'administrateur doit dénoncer par écrit, au président du conseil, les droits qu'il peut faire valoir contre le CRIQ ou une filiale en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.5 CONFIDENTIALITÉ DES DIVULGATIONS

Les divulgations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire.

6. COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

6.1 AUTORITÉ DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Un comité de déontologie formé de trois membres du conseil du CRIQ veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions.

Le secrétaire du conseil du CRIQ en assume le secrétariat.

6.2 MANDAT DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie a pour mandat :

6.2.1 d'assumer les responsabilités qui lui sont confiées par le code;

6.2.2 de diffuser et de promouvoir le code auprès des administrateurs;

6.2.3 de présenter au conseil un rapport annuel et toute recommandation qu'il juge approprié en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique, dans son rapport annuel, le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégation de manquement au code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;

6.2.4 de conseiller les membres du conseil sur toute question relative à l'application du code.

6.3 POUVOIRS DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le code, le comité de déontologie peut :

6.3.1 établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne dont il informe le conseil;

6.3.2 procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat;

6.3.3 prendre tout avis consultatif sur l'interprétation des dispositions du code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande;

6.3.4 consulter des conseillers ou des experts externes et recevoir leurs avis sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge du CRIQ.

7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

7.1 AVIS DE CONTRAVENTION

Le comité de déontologie qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement sur l'éthique ou la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, en saisit le président du conseil ou s'il s'agit de ce dernier, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

7.2 SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant, le cas échéant, sa rémunération, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente à cet égard est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif s'il s'agit d'un administrateur nommé par le gouvernement ou, s'il s'agit d'un autre administrateur, le président du conseil.

7.3 NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

7.4 IMPOSITION DE LA SANCTION

Si elle conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé au responsable des emplois supérieurs du Conseil exécutif, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

7.5 NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à un administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

7.6 FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur demande que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.

7.7 RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte au CRIQ ou à sa filiale des profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention à une disposition du présent code, et restituer ces profits ou cet avantage.

7.8 VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en violation des dispositions du présent code, ou lié à une telle violation, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

8. DISPOSITIONS FINALES

8.1 ATTESTATION DE L'ADMINISTRATEUR

Au moment de son entrée en fonction, l'administrateur atteste, dans la forme prescrite à l'annexe II, qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ces dispositions.

8.2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration. Les dispositions sont alors d'application immédiate.

OBLIGATIONS INSTITUTIONNELLES

Conformément à la loi, le CRIQ possède un code d'éthique et de déontologie s'appliquant à tous ses membres. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le conseil d'administration n'a reçu aucune plainte faisant état d'un manquement au Code d'éthique et de déontologie.

Soulignons aussi que le CRIQ possède une « Politique concernant l'attribution des contrats » qui est disponible sur demande.

Par ailleurs, la politique linguistique propre à la mission et aux caractéristiques de notre organisme est conforme à la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique. C'est-à-dire que l'ensemble des activités du CRIQ s'exerce en français et que nous veillons à la qualité de la langue française et au statut du français comme langue officielle et langue commune.

Centre de recherche industrielle du Québec, 2003

Conception et réalisation :

Chantal Bergeron

Benoit Neveu

Coordination de production :

Chantal Bergeron

Design graphique et production :

Benoit Neveu

Collaborateurs :

Guylaine Collin

Léna Dupont

Joceleyne Lavoie

Christian Tardif

Marise Duchaine

Photographie :

Richard Laverdière, maître photographe

Photodisc

John Foxx images

Dépôt légal : 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-89316-067-0

ISSN : 0706-2508

**Centre de recherche
industrielle**

Québec 

333, rue Franquet,
Sainte-Foy (Québec)
Canada G1P 4C7

Téléphone : (418) 659-1550
ou 1 800 667-2386
Télécopieur : (418) 652-2251

8475, avenue Christophe-Colomb,
Montréal (Québec)
Canada H2M 2N9

Téléphone : (514) 383-1550
ou 1 800 667-4570
Télécopieur : (514) 383-3250

www.criq.qc.ca